



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/51/L.32/Rev.1/Add.1
5 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 21 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE
ET DES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE
ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE
À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

Angola, Arabie saoudite, Cameroun, Chili, Chine, Comores,
Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis,
France, Gabon, Haïti, Honduras, Jamahiriya arabe libyenne,
Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Mauritanie, Niger, Oman,
Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie
et Yémen : projet de résolution révisé

Assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti

Additif

Ajouter le Belize à la liste des auteurs du projet de résolution.
